

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 août 2008

Compte-rendu

L'an deux mille huit, le vingt-neuf du mois d'août, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Mireille THIÉBAUD : Adjointe au Maire

Mesdames Pascale MAUFFREY, Évelyne SOMMET, Corinne CORTOT, Messieurs Arnault MERLE, Pascal BELLORGET et Gérald THIBERT, conseillers municipaux

Étaient absents excusés :

Madame Murielle ROCHE, adjointe au maire (procuration à Madame Mireille THIÉBAUD)

Monsieur Boris OUDOT, conseiller municipal

Secrétaire de séance désignée :

Madame Mireille THIÉBAUD

~~~~~

Monsieur Alain CHARLET procède à la lecture du procès-verbal du conseil municipal qui s'est réuni le 27 juin 2008. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder les différents points prévus à l'ordre du jour, Monsieur le Maire soumet à l'accord du Conseil Municipal un sujet supplémentaire concernant la création du poste de secrétaire de mairie contractuelle, tous les participants donnent leur accord.

#### Don au profit du CCAS :

Monsieur Alain CHARLET rappelle au Conseil que les recettes du concours de quilles du 14 juillet devaient être versées au CCAS comme décidé précédemment, ce concours a rapporté 12 €. Un don de 20 € a également été fait au profit du CCAS.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de verser sur le compte du CCAS la somme de 32 €.

Le conseil accepte à l'unanimité.

### Décision modificative :

La décision modificative prise dernièrement était erronée. Elle a donc été rejetée par les services de Madame FROMION.

Nous devons donc reformuler notre décision modificative.

En 002 = - 4366

En 623 = - 4366 (publicité, publications, relations publiques)

Cette décision est conforme aux indications de Madame FROMION.

Le conseil municipal vote « Pour » à l'unanimité.

### Convention avec la commune de Cléry :

Le remboursement de la mise à disposition de Madame THIÉRY à la commune de Cléry a été rejeté par le Trésor Public car il n'y avait pas de convention, ni de délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention.

En effet, le précédent Conseil n'avait pas signé de nouvelle convention depuis 2005 alors que Madame THIÉRY continuait à travailler tous les jeudis à Cléry. Pour corriger cette situation, le Conseil Municipal de Vielverge avait souhaité que la Commune de Cléry embauche directement Madame THIÉRY sur un contrat de 7 heures. En attendant, Monsieur le Maire avait signé une convention temporaire pour permettre à la commune de Cléry d'effectuer toutes les démarches.

Monsieur le Maire demande de l'autoriser à signer une convention de régularisation avec la commune de Cléry afin de percevoir les remboursements du deuxième trimestre 2008 et du mois de juillet 2008.

Le conseil municipal vote « Pour » à l'unanimité.

### Affouage :

Monsieur le Maire laisse la parole à Gérald THIBERT qui présente le dossier.

Les membres de la commission UTEP ont rencontré Frédéric PACCAUD, responsable ONF de notre forêt, le 28 août.

Ce dernier a expliqué en détail le plan d'aménagement et a répondu à l'ensemble des questions.

Pour l'affouage, ce sera la coupe n°2 et il s'agira d'une coupe blanche. Pour les inscriptions tous les documents sont prêts, il ne reste que le tract à distribuer à la population qui sera préparé lorsque le prix de la part sera déterminé.

Gérald THIBERT considère que la coupe n° 2 n'est pas d'excellente qualité et propose que le prix de la part reste identique à l'année dernière.

Il rappelle que le droit à l'affouage est réservé aux habitants des résidences principales et secondaires.

Le paiement doit se faire à l'inscription, en espèces ou en chèque à l'ordre du Trésor Public. L'intéressé pourra se proposer comme dizainier.

Les inscriptions auront lieu au cours des permanences de 17h00 à 18h30, les :

- ✓ vendredi 10 octobre
- ✓ lundi 13 octobre
- ✓ mercredi 15 octobre
- ✓ vendredi 17 octobre
- ✓ lundi 20 octobre
- ✓ mercredi 22 octobre
- ✓ vendredi 24 octobre

Le tirage au sort des dizaines aura lieu début novembre.

Alain CHARLET souhaite qu'un règlement soit rédigé avant les inscriptions, Évelyne SOMMET se propose, en collaboration avec Boris OUDOT.

Monsieur le Maire soumet au vote le prix de la part et propose 15 €.

Le conseil municipal vote « Pour » à l'unanimité.

### Régie Municipale :

Afin de gagner du temps et suite au départ de Madame THIÉRY et à l'arrêt de Madame KRUGER pour la bibliothèque, Monsieur le Maire propose de désigner comme :

- ✓ Régisseur : Cindy FRELIN
- ✓ Mandataire : Françoise WACHOWIAK
- ✓ Mandataire suppléant : Denise TOMASINI

Le conseil municipal vote « Pour » à l'unanimité.

Cette désignation devra être validée par Madame FROMION avant d'être effective.

### Création du poste de secrétaire de mairie contractuelle :

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu Madame WACHOWIAK qui présente toutes les qualités requises pour tenir le poste de secrétaire de mairie.

Elle a 24 ans d'expérience et a fait l'intégralité de sa carrière au SIVOM puis à la Communauté de Communes de Pontailier, elle a été détachée à Saint Sauveur, Saint Léger et surtout TALMAY.

Il a eu d'excellents retours de la part d'André PETITJEAN, Joël ABBEY et du personnel de la Communauté de Communes.

En 2003, elle a fait valoir ses droits à la retraite, elle ne peut donc plus être sous statut de la fonction Publique Territoriale.

Si nous voulons embaucher Madame WACHOWIAK, le conseil doit se prononcer sur la création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, à raison de 20 heures par semaine à l'indice majoré 324.

Le conseil municipal vote « Pour » à l'unanimité.

Monsieur le Maire a contacté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui va se charger de rédiger le contrat et il va adresser à Madame WACHOWIAK un courrier lui indiquant son recrutement

En accord avec le Centre de Gestion et Madame WACHOWIAK, la prise de fonction est prévue pour le lundi 8 septembre à 14h30.

### Questions diverses :

De nombreuses remarques des habitants sont faites sur l'entretien des chemins. L'employé communal a été chargé avant ses congés de la réalisation des ponts pour la coupe affouagère. À son retour, la priorité a été de remettre en état de propreté les rues et places du village et d'effectuer quelques travaux à l'école pour la rentrée.

Monsieur le Maire fait remarquer que certains conseillers trouvent que l'employé communal, étant seul, fait correctement son travail, d'autres qu'il perd trop souvent du temps.

Un planning va être mis en place pour l'entretien des chemins qui devient la priorité au niveau des tâches de l'employé communal. L'ensemble des chemins devra être réalisé en 7 jours.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 30.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Mireille THIÉBAUD

Alain CHARLET